Informations périodiques SFDR



Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit: BI Lazard Credit Opportunities Identifiant d'entité juridique (LEI): 549300J5UIRMVZOJBV45

Par investissement durable, on entend un investissement dans économique aui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. investissements durables ayant un objectif environnemental ne pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE dans des activités économiques non classées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme curables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ayant un objectif social Il a réalisé des investissements durables un pas réalisé d'investissements durables	Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?								
durables ayant un objectif environnemental:	• •		• •	X Non					
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables		durables ayant un objectif environnemental :% dans des activités économiques classées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE dans des activités économiques non classées comme durables sur le plan environnemental selon la	×	environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 52,49% d'investissements durables ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme curables sur le plan environnemental au					
durables ayant un objectif social: pas réalisé d'investissements durables									
70									



Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promus par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale:

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains:

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité à plusieurs niveaux :

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

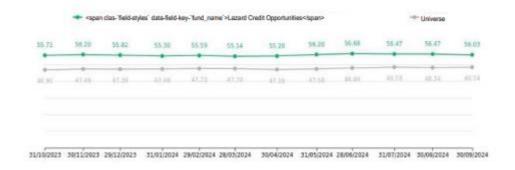
Chaque pilier E S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence en utilisant les notations Moody's ESG Solutions.

Évolution du score ESG

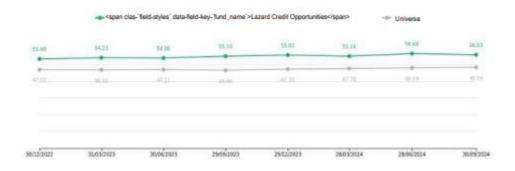


L'univers ESG de référence du portefeuille est :

- 50% univers de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG, equi-pondéré, restreint aux secteurs suivants : Diversified Banks, Insurance, Financial Services General, Retail and Specialized Banks;
- 50% indice ICE BofA Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Constrained Index.



...et par rapport aux périodes précédentes?



Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs?

La définition de l'investissement durable au sens du règlement SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale et sociale, qui ne portent pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et s'assure des principes de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- -Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données non-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille	
Empreinte carbone en M euros	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	2,23%	
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	7,92%	
Augmentation température implicite en 2100	≤2°C	30,01%	
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	4,51%	
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	7,85%	
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	6,86%	
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	9,49%	
Politiques de diversité par le management	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	25,97%	

Dans quelle mesure les investissements durables les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

Comment les indicateurs concernant les incidentes négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principaux impacts négatifs sur la durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- tout d'abord, ils sont intégrés dans l'analyse interne de chaque valeur suivie, réalisée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles d'analyse ESG internes.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part des investissements durables.

principales Les incidences négatives correspondent incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et aux actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.

Pourcentage



Investissements les plus

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

importants	Secteur	d'actifs	Pays
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	ucı	1,64%	FRANCE
OBJECTIF MONETAIRE EURO-B	UCI	1,35%	FRANCE
LAZARD EURO CORP HIGH YIELD PVC EUR	UCI	1,24%	FRANCE
ACCOR SA 2.625% PERP	HÉBERGEMENT ET ACTIVITÉS DE SERVICES DE RESTAURATION	1,03%	FRANCE
FRENCH BTF 0% 23-14/02/2024	ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,01%	FRANCE
CAIXABANK 6.125% 30-05-34 EMTN	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,98%	SPAIN
LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD PART EVC EUR	UCI	0,93%	FRANCE
OBJECTIF CAPITAL FI-I	UCI	0,91%	FRANCE
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15- 10-27	ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES ET DE SOUTIEN	0,89%	SWEDEN
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,82%	SPAIN
LEASEPLAN CORPORATION NV 7.375% PERP	ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES ET DE SOUTIEN	0,82%	NETHERLANDS
BBVA 8.375% PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,79%	SPAIN
PIRAEUS FINANCIAL 8.75% PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,78%	GREECE
ERSTE GR BK 8.5% PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,75%	UNITED STATES
BBVA 1.0% 16-01-30	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,74%	SPAIN

La liste comprend les investissements constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01 Oct 2023 au 30 Sep 2024.

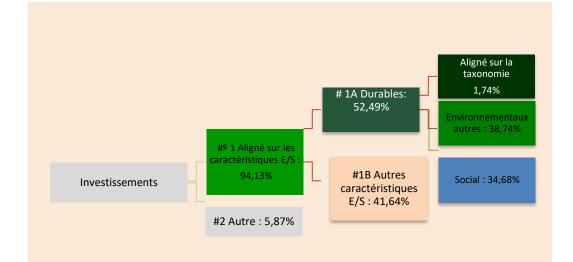
PRD Lazard FR DVV 202503



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissement dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S : inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il met en avant.

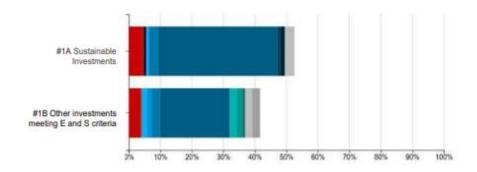
La catégorie **#2 Autres** inclut tous les autres investissements du produit financier qui ne sont ni alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales, ni éligibles en tant qu'investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur des caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** qui couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S qui couvre les investissements alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales qui ne relèvent pas des investissements durables

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles énoncées ci-dessus. Une entreprise peut donc être considérée comme durable sur le plan environnemental et social.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?



	#1A Sustainable investments	#1B Other investments meeting E and S criteria
■ MINING AND QUARRYING		0,18%
■ MANUFACTURING	4%	3,55%
■ ELECTRICITY, GAS, STEAM AND AIR CONDITIONING SUPPLY.	0,61%	0,32%
■ WATER SUPPLY; SEWERAGE, WASTE MANAGEMENT AND REMEDIATION ACTIVITIES	0,06%	
■ CONSTRUCTION	0,03%	0,01%
■ WHOLESALE AND RETAIL TRADE; REPAIR OF MOTOR VEHICLES AND MOTORCYCLES	0,78%	
■ TRANSPORTATION AND STORAGE	0,82%	1,74%
 ACCOMMODATION AND FOOD SERVICE ACTIVITIES 	0,04%	1,4%
■ INFORMATION AND COMMUNICATION	2,89%	2,63%
■ FINANCIAL AND INSURANCE ACTIVITIES	37,87%	22,19%
■ REAL ESTATE ACTIVITIES	1,03%	0,03%
■ PROFESSIONAL, SCIENTIFIC AND TECHNICAL ACTIVITIES	1,38%	
■ ADMINISTRATIVE AND SUPPORT SERVICE ACTIVITIES		2,22%
■ PUBLIC ADMINISTRATION	0,02%	1,9%
■ EDUCATION		
■ HUMAN HEALTH AND SOCIAL ACTION	0,01%	0,53%
■ ARTS, ENTERTAINMENT AND RECREATION		0,16%
■ OTHER SERVICE ACTIVITIES		0,02%
≡ UCI	2,68%	2,23%
■ UNKNOWN SECTOR	0,28%	2,52%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles a été en moyenne de 1,90% sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnement étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

En gaz fossile

✗ Non

Oui

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

En énergie nucléaire

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022 / 1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

-Du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;

-Des **dépenses d'investissement**

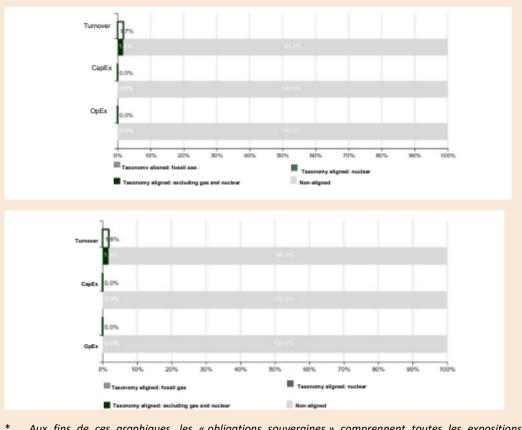
(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des société dans lesquelles le produit financier investit.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore des solutions de remplacement sobres en carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimal d'investissements qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique présente l'alignement taxinomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique présente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable





Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 33,63%

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 22,93%

Elle correspond à l'ensemble des activités réalisant un ou plusieurs objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Nº 2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 8,07%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, les éléments suivants ont été respectés :

Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés;
- 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière était en moyenne de 94,13%.

Ces taux sont exprimés en pourcentage du total des actifs.

La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation ESG moyenne pondérée du portefeuille est supérieure à la moyenne de l'univers de référence en utilisant le cadre de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions.

L'univers ESG de référence du portefeuille est :

- 50 % de l'univers de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG, pondéré de manière équivalente, limité aux secteurs suivants : Banques diversifiées, Assurance, Services financiers généraux, Banques de détail et spécialisées;
- 50 % de l'indice ICE BofA Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Constrained Index Code Bloomberg : Indice HEAE.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions avant les investissements :

- Exclusions normatives liées aux armes controversées (munitions à fragmentation, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux figurant sur la liste du GAFI).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.